

Nouveau règlement ANC 2020-01

Comptes consolidés

Quels impacts et comment vous y préparer ?

Mai 2021

kpmg.fr



Avec vous aujourd'hui



AURELIE SOUCHON

Director KPMG,
Global Assurance -
Normes comptables et Reporting



ERIC TORT

Secrétaire Général, Aguettant Santé,
Professeur associé iaelyon, membre de
l'APDC (*)

() Auteur chez Gualino de « L'essentiel de la consolidation des comptes », 2020 »
et « Consolidation des comptes et fusions », Poche, 2021.*



Quels impacts
pour 2021 ?

Nouveau règlement sur les comptes consolidés : Pour qui ? Pourquoi ?

Applicable à toute personne morale tenue d'établir des comptes consolidés ou combinés

UNIFIER les règlements sur les comptes consolidés* en un seul texte les remplaçant, tout en maintenant les spécificités de chaque secteur

MODERNISER certaines dispositions à droit constant en les clarifiant

Version Recueil :
texte réglementaire
+ *commentaires*
infra-réglementaires

POURSUIVRE la transposition de la directive comptable européenne unique et renforcer les liens avec les comptes sociaux

* Règlements CRC n°99-02 (sociétés commerciales et entreprises publiques), n°99-07 (secteur bancaire), n°2000-05 (secteur de l'assurance), n°2002-05 (entreprises d'investissement), n°2002-08 (mutuelles) et n°2002-13 (sociétés coopératives agricoles)

Suppression du principe de la prédominance de la substance sur la forme

Mention explicite de « substance » supprimée

Suppression au paragraphe 300 de la mention explicite du **principe permettant de traiter une opération sur la base de sa substance** plutôt que sa seule forme juridique



Prochains travaux à l'ordre du jour de l'ANC ?

Distinction
Dette/capitaux propres

(...)

Prise de contrôle d'un groupe préexistant par une **Newco** : acquisition en valeur comptable ?

Méthodes comptables : Quels changements ?

Méthodes comptables devenant obligatoires

- ▶ **Comptabilisation à l'actif :**
 - Frais de développement (dès lors que les critères d'activation sont remplis)
 - Frais de création de sites internet
 - Droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif
- ▶ **Frais de de constitution, de transformation et premier établissement : charges**
- ▶ **Crédit-bail (et contrats assimilés) : au bilan du preneur**
- ▶ **Elimination des opérations de cession-bail**
- ▶ **Coûts d'emprunt (obligataires ou non) : à étaler**

Préférence supprimée

Comptabilisation des contrats à long terme : choix entre méthode de l'avancement et de l'achèvement, sans préférence

Méthode optionnelle maintenue

Provisionnement
des **engagements de retraites**

Méthode supprimée

Ecarts de conversion
Comptabilisation en résultat interdite
Maintien obligatoire au bilan (PCG)

Autres sujets

Valeur d'entrée des
actifs et passifs
identifiables :
nouvelle définition

Autres précisions en
commentaires
infra-réglementaires

Subventions d'investissement
classées en capitaux propres
dans les comptes sociaux : à
maintenir en capitaux propres
dans les comptes consolidés

Modalités des premiers
comptes consolidés
précisées

Changements de présentation du bilan

Ecarts d'acquisition présentés au sein de la rubrique « immobilisations incorporelles » sur une ligne séparée « dont écart d'acquisition »

ACTIF
Actif immobilisé
Ecarts d'acquisition
Immobilisations incorporelles
Dont écart d'acquisition
Immobilisations corporelles
Immobilisations financières
Titres mis en équivalence
Actif circulant
Stocks et encours
Clients et comptes rattachés
Autres créances et comptes de régularisation
Valeurs mobilières de placement
Disponibilités
Total de l'actif

PASSIF
Capitaux propres (part groupe)
Capital
Primes
Réserves et résultat consolidés
Autres
Intérêts minoritaires
Provisions
Dettes
Emprunts et dettes financiers
Fournisseurs et comptes rattachés
Autres dettes et comptes de régularisation
Total passif

Impôts différés actifs et passifs inclus dans ces postes, quelque soit leur échéance pour leur solde net par entité fiscale (ventilation en annexe)

Changements de présentation du compte de résultat

Modèle actuel	
Chiffre d'affaires	
Autres produits d'exploitation	
Achats consommés	
Charges de personnel	
Autres charges d'exploitation	
Impôts et taxes	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Résultat d'exploitation	
Charges et produits financiers	
Résultat courant des entreprises intégrées	
Charges et produits exceptionnels	
Impôts sur les résultats	
Résultat net des entreprises intégrées	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	
Résultat net de l'ensemble consolidé	
Intérêts minoritaires	
Résultat net (Part du groupe)	
Résultat par action	
Résultat dilué par action	

Disparition agrégat

Nouveau Modèle	
Chiffre d'affaires	
Autres produits d'exploitation	
Achats consommés	
Charges de personnel	
Autres charges d'exploitation	
Impôts et taxes	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	
Dotation aux amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	
Charges et produits financiers	
Charges et produits exceptionnels	
Impôts sur les résultats	
Résultat net des entreprises intégrées	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	
Résultat net de l'ensemble consolidé	
Intérêts minoritaires	
Résultat net (Part du groupe)	
Résultat par action	
Résultat dilué par action	

Charge d'amortissement et de dépréciation des écarts d'acquisition présentée en résultat d'exploitation

Résultat par action désormais obligatoire uniquement pour les sociétés dont les instruments financiers sont négociés sur Euronext Growth



(...)



OBJECTIFS ET PRINCIPES GENERAUX

- Présentation des informations dans l'ordre des postes de bilan et compte de résultat
- Principales méthodes comptables (y compris optionnelles)

INFORMATIONS REQUISES POUR LES COMPTES INDIVIDUELS

- A fournir en complément de celles spécifiques à la consolidation (sous réserve des retraitements de consolidation)

INFORMATIONS PLUS COMPLETEES

- Ecart d'acquisition
- Crédits-baux et contrats assimilés
- Engagements de retraite
- Engagements : options d'achat/vente de titres pouvant conduire à un changement dans le périmètre

INFORMATIONS SECTORIELLES

- **Seule information requise pour toutes les entités :** ventilation du chiffre d'affaires par secteur et par zone géographique
- **Compléments d'informations requis pour les sociétés dont les instruments sont cotés sur Euronext Growth :**
 - Ventilation du résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions par zone géographique et/ou secteur d'activité
 - Ventilation des immobilisations par zone géographique et secteur d'activité

A noter : suppression de la mention du seuil de regroupement des secteurs/zones de 10% du total consolidé

Date et modalités d'application



Application aux exercices ouverts
à compter du 1^{er} janvier 2021

Pas de possibilité d'application anticipée

01/01/20

01/01/21

Application prospective aux transactions/contrats
à compter de la date de première application SAUF ...

... **OPTION** pour une application rétrospective (impacts en capitaux propres au 01/01/21)
d'une ou plusieurs des méthodes obligatoires pour :

- Les crédits-baux et assimilés
- Les frais d'émission d'emprunt
- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif
- Les frais d'établissement

Bilan et compte de résultat comparatifs 2020 : présentation selon le format prévu par le règlement ANC 2020-01

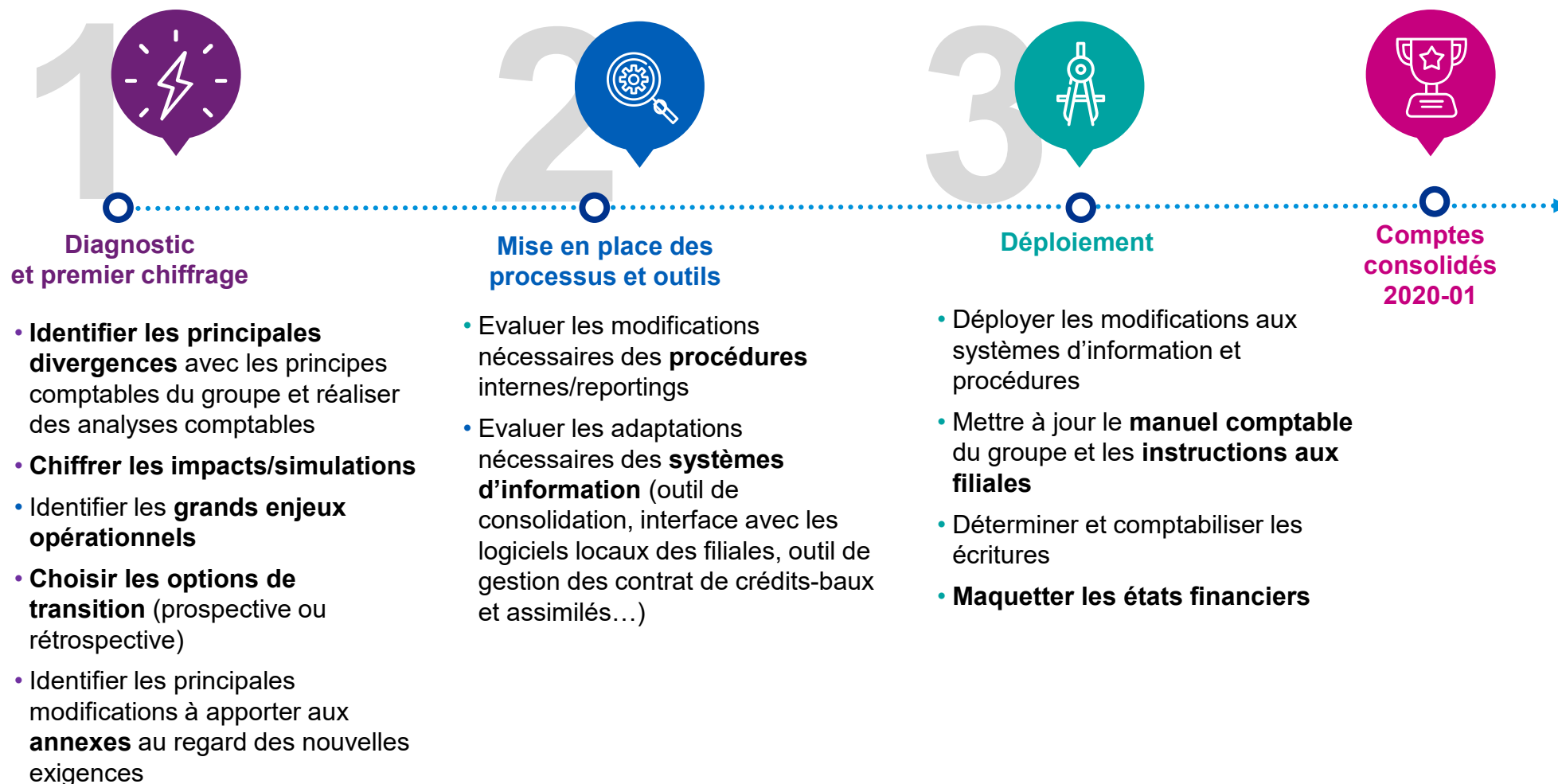
Globalement un éloignement des IFRS

Méthodes applicables	Règlement ANC 2020-01		Normes IFRS
Principe de la prédominance de la substance sur la forme	Principe supprimé	≠	Principe IFRS
Frais de développement	Activation obligatoire si critères remplis	=	Activation obligatoire si critères remplis
Frais d'émission d'emprunt	Frais comptabilisés en charges à répartir et étalés en dégressif ou linéaire	≠	Frais déduits des emprunts et étalés selon la méthode du taux d'intérêt effectif
Ecarts de conversion sur les créances et dettes libellées en devises	Enregistrement au bilan	≠	Enregistrement en résultat (IAS 21)
Contrats de location	Activation au bilan uniquement des crédits-baux et assimilés	≠	Activation au bilan de tous les contrats de location sauf exceptions (IFRS 16)
Engagements de retraite	Comptabilisation ou engagement hors bilan	≠	Comptabilisation obligatoire (IAS 19)
Contrats à long terme	Au choix méthode à l'avancement ou à l'achèvement	≠	Méthode à l'avancement si critères très stricts remplis (IFRS 15)



Comment vous y
préparer

Travaux de mise en œuvre : l'approche que nous recommandons



Travaux de mise en œuvre : écarts de conversion

Nouveau principe à appliquer

Écarts de conversion à comptabiliser comme dans les comptes individuels en règles françaises



Points clés du plan d'action si pratique différente

Modifier le **paramétrage du logiciel de consolidation** et le template de la liasse de consolidation

Mettre à jour les **instructions** aux filiales

Former les filiales étrangères (par exemple via webinar)

Aider les filiales étrangères dans la mise en œuvre du changement : **interface** avec leur logiciel local, **mapping** avec leur plan de compte



Le travail de mise en œuvre sera principalement concentré sur l'accompagnement des filiales étrangères

Travaux de mise en œuvre : écarts de conversion



**Impact au sein du
Groupe Aguetant Santé**

Travaux de mise en œuvre : crédit-baux et assimilés

Nouveau principe à appliquer

Capitalisation obligatoire des crédits-baux et contrats assimilés (similaire à la notion antérieure de location-financement)

Points clés du plan d'action si pratique différente

Recenser les contrats de location / collecter les données nécessaires (loyers, durée...)

Analyser le classement des contrats en tant que crédits-baux et assimilés ou non

Réaliser des **simulations** des impacts

Choisir **l'option de transition** (rétrospective ou prospective)

Choisir/mettre en place **l'outil de gestion des contrats**, paramétrer le logiciel de consolidation, modifier les interfaces avec les logiciels locaux

Travaux de mise en œuvre : crédit-baux et assimilés



**Impact au sein du
Groupe Aguetant Santé**

Travaux de mise en œuvre : frais de développement

Nouveau principe à appliquer

Capitalisation obligatoire des frais de développement si les critères de capitalisation sont remplis

Points clés du plan d'action si pratique différente

Recenser les projets de développement pouvant potentiellement faire l'objet d'une capitalisation des frais

Réaliser des **simulations** des impacts

Mettre en place des processus, notamment des procédures de suivi des temps/frais et **adapter les systèmes** (comptabilité analytique, interface avec les comptes individuels,...)

Travaux de mise en œuvre : frais de développement



**Impact au sein du
Groupe Aguetant Santé**

Travaux de mise en œuvre : coûts d'emprunt

Nouveau principe à appliquer

Étalement obligatoire des frais d'émission d'emprunt, primes d'émission et primes de remboursement, à étaler de manière actuarielle ou linéaire

Points clés du plan d'action si pratique différente

Recenser les frais d'émission d'emprunts, primes d'émission et primes de remboursement et collecter les autres termes et conditions des emprunts afférents

Réaliser des **simulations** des impacts

Détermination du **mode d'étalement** (de manière actuarielle ou linéaire, ou selon toute autre méthode jugée plus pertinente, en cohérence avec le profil d'amortissement de l'emprunt)

Choisir l'**option de transition** (rétrospective ou prospective)

Travaux de mise en œuvre : coûts d'emprunt



**Impact au sein du
Groupe Aguetant Santé**

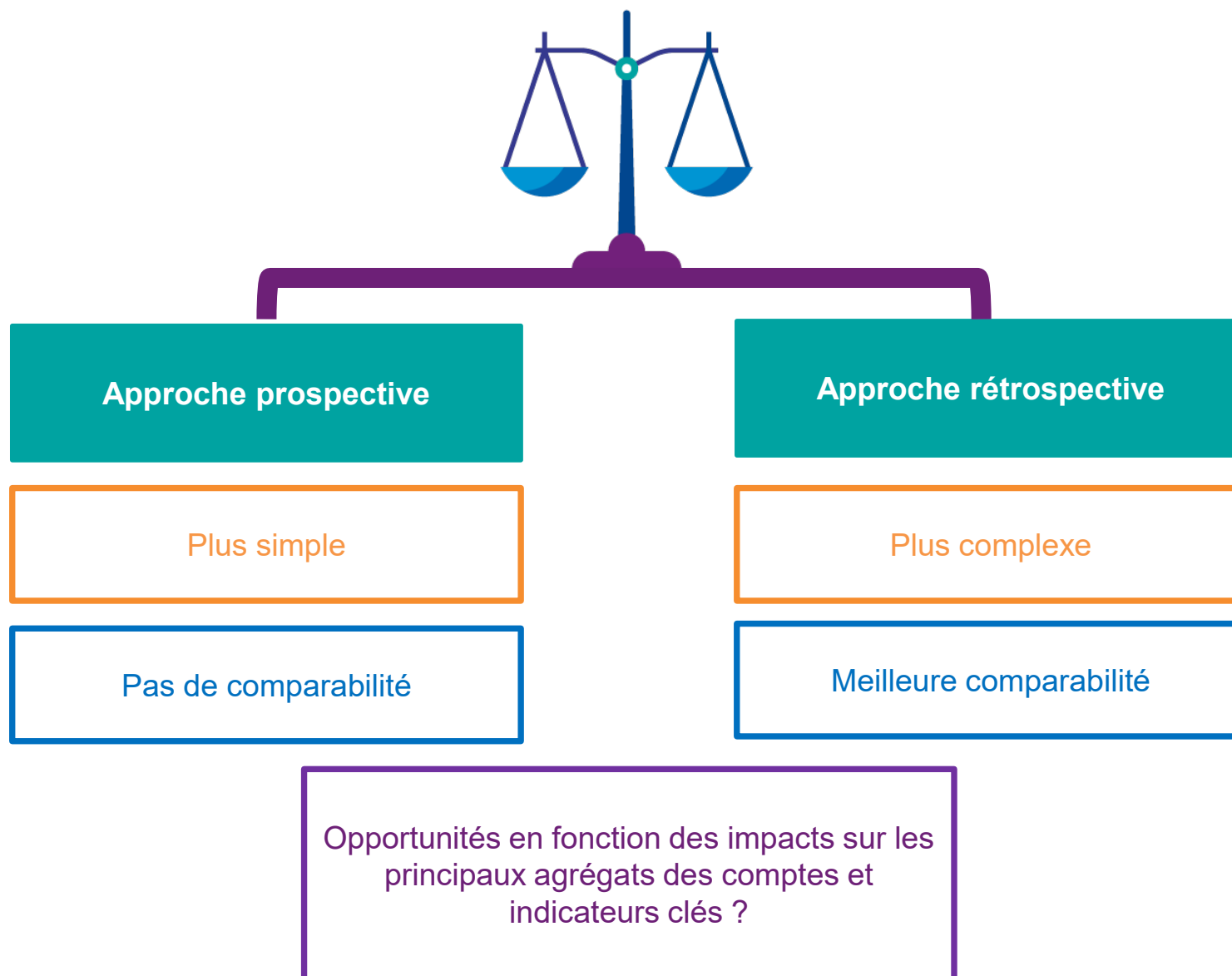
Impacts potentiels des nouvelles méthodes obligatoires si non appliquées jusqu'à présent



Il peut être pertinent d'effectuer des simulations

	EBITDA	Résultat net	Actif net	Dette nette
Ecarts de conversion	Cas par cas	Cas par cas	Cas par cas	N/A
Crédits baux et assimilés	↑	Cas par cas	↓	↑
Frais d'émission d'emprunt	N/A	Charges différées	↑	N/A sauf si charges à répartir déduites
Frais de développement	↑	Charges différées	↑	N/A

Choix de la méthode de transition



Présentation des états financiers

RATIONNALISATION ET AMELIORATION DE LA PERTINENCE

Suivre l'ordre des postes

En profiter pour revoir le
niveau de granularité des
informations ?

S'aligner sur des
pratiques
sectorielles ?

Regrouper les informations
sur un même événement ou
faire des liens entre les
différentes notes ?

Mettre en avant les
informations les plus
importantes ?

IDENTIFICATION DES INFORMATIONS A AJOUTER/SUPPRIMER

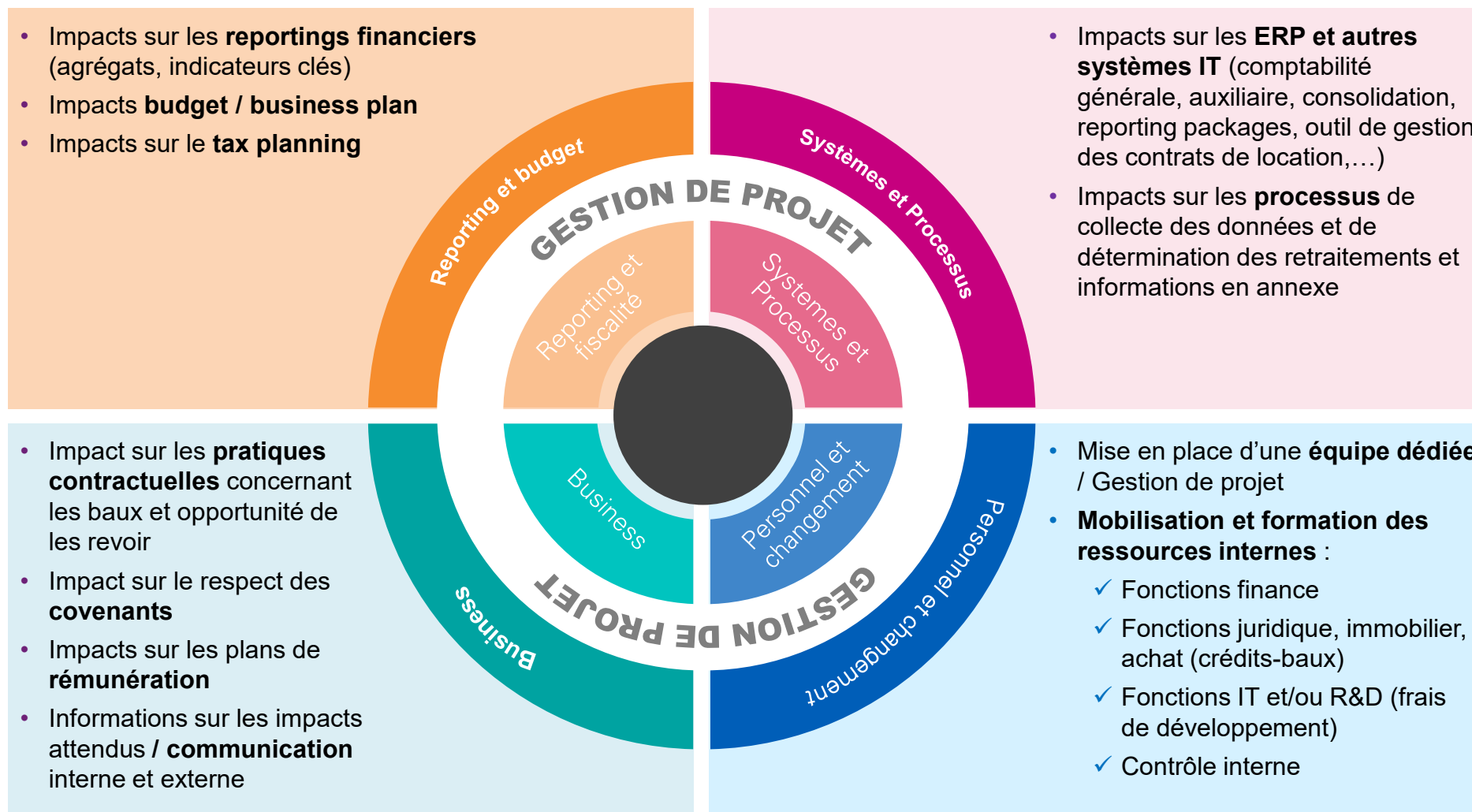
Prendre en compte les
nouvelles exigences
mentionnées au sein du CRC
2020-01 (principes généraux
et informations spécifiques)

Identifier les informations
manquantes car requises
par le PCG dans les
comptes individuels



**Une opportunité d'identifier les pistes d'amélioration de la
communication financière au sein et en dehors des états financiers**

Des impacts aux différents niveaux de votre organisation



Quitte à changer, pourquoi ne pas se convertir aux IFRS ?

Des écarts avec le référentiel français
qui se sont creusés

Une opportunité d'amélioration de
l'EBITDA avec IFRS 16

Une plus grande comparabilité avec les autres
entreprises, notamment à l'international

Faciliter les relations commerciales avec des
clients / fournisseurs internationaux

Faciliter les croissances externes et les levées de
fonds notamment à l'international

Etre prêt en cas
d'introduction en bourse

Un gage de qualité de la
communication financière

Des ressources à mobiliser mais un
processus de transition qui peut être sans
heurts si bien géré

Des impacts qui peuvent être négatifs d'où la
nécessité d'effectuer un diagnostic FLASH avant
de donner le GO

Proposition de structuration d'un groupe « Conso French GAAP » : Appel à candidature !

Ciblage

- Responsables consolidation, Responsables comptables, DAF/RAF

Périodicité et organisation

- 4 réunions ou plus par an
- Réunions virtuelles en combinant avec des réunions physiques en fonction de la situation géographique des groupes

Durée/agenda de chaque réunion

- Format 2h à adapter en fonction des besoins
- Présentation d'une ETI et de sa fonction finance pendant 20/30 minutes en début de séance
- Présentation des sujets d'actualité de 45 min environ – par exemple :
 - Vue d'ensemble des différences French GAAP/IFRS et enjeux d'une conversion IFRS
 - Projet de règlement sur le chiffre d'affaires (à venir en 2021?)
 - Projet de modernisation des états financiers (définition du résultat exceptionnel notamment - à venir en 2021?)
 - Actualité fusions
 - Evolutions/enjeux des outils de consolidation
 - Enjeux des consolidations patrimoniales
 -



Vos questions





Merci !

kpmg.fr



Cette proposition a été réalisée par KPMG France. KPMG France désigne un ensemble de sociétés opérationnelles juridiquement distinctes. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Les informations contenues dans ce document sont valables à sa date de publication. Nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Cette proposition est soumise au respect des négociations, des accords et contrats signés. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.